

Concertation nationale

Groupe de travail n°1 **« Orientation et formation »**

Synthèse des propositions

Remise au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 6 juin 2023

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY – Directrice générale de l'ONISEP – Office national d'information sur les enseignements et les professions

Nicolas NOUAIL – Directeur de NaturaPôle – Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Seine-Maritime

Anne-Lucie WACK – Directrice générale de l'Institut Agro – Institut National d'Enseignement Supérieur pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Juin 2023

Table des matières

Remerciements	4
Résumé introductif.....	5
Déroulé de la concertation et méthodologies employées.....	7
Écrous tenant le système actuel en position de résistance au changement.....	11
Programme n°1 : attirer et former plus de jeunes et d'actifs.....	12
Programme n°2 : transformer les formations initiales et continues dans leurs contenus et leurs modalités pédagogiques et faciliter l'accès aux formations continuées et continues	21
Quelques actions nécessaires pour activer les leviers.....	35
Liste des annexes	37

» Remerciements

Les co-présidents tiennent à remercier Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour sa confiance.

Les co-présidents saluent l'engagement des membres du groupe de travail et leur investissement tant pendant les séances que dans leurs contributions écrites. Les échanges ont été très constructifs et ont permis d'aboutir à des propositions d'actions d'une grande richesse.

Les co-présidents tiennent également à remercier chaleureusement les deux pilotes qui les ont accompagnés tout au long de la concertation, Andréas Seiler et Xavier Ory, ainsi que les experts qui ont bien voulu consacrer du temps à l'une ou l'autre des séances :

- Bruno Hérault, chef du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ;
- Christophe Grosjean, directeur de l'agence d'orientation de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Frédéric Palluy, directeur territorial de l'ONISEP en Nouvelle-Aquitaine ;
- Ariane Fréhel, directrice nationale des formations au Conservatoire national des arts et métiers ;
- François Taddéi, directeur du *Learning Planet Institute* ;
- Héloïse Giordano, cheffe du bureau des diplômés et de l'enseignement technique à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Yves Le Morvan, responsable filières et marché du *think tank* Agridées ;
- Éric Collin, chef de projet PLOA à Chambres d'agriculture France.

» Résumé introductif

Quelles que soient les mesures envisagées pour augmenter le nombre d'entrants dans le secteur et préparer tous les acteurs à faire face aux transitions, il est nécessaire avant toute chose de renouer une relation réelle et de confiance entre les acteurs du monde du vivant et le reste de la société. Ce n'est qu'à cette condition :

- qu'un plus grand nombre et une plus grande diversité d'acteurs se tourneront vers les métiers du vivant,
- que les actifs actuels se sentiront légitimés et pourront procéder, en confiance, aux transformations indispensables inhérentes aux changements environnementaux, et
- que la société acceptera un autre partage économique de la valeur, au bénéfice d'un meilleur niveau de rétribution du geste de production et de ses nombreuses aménités (environnementales, aménagement des territoires, lien social, ...).

La communication est une arme puissante, et sans doute indispensable pour cela, mais elle ne suffira pas. Il faut y ajouter les conditions de rencontres réelles entre les deux mondes, d'expériences vécues ensemble, si possible dès le plus jeune âge, pour redonner à chacun une compréhension de ce qu'est le vivant, de son rapport avec l'alimentation, de sa place dans notre culture et de son rôle dans l'anthropocène.

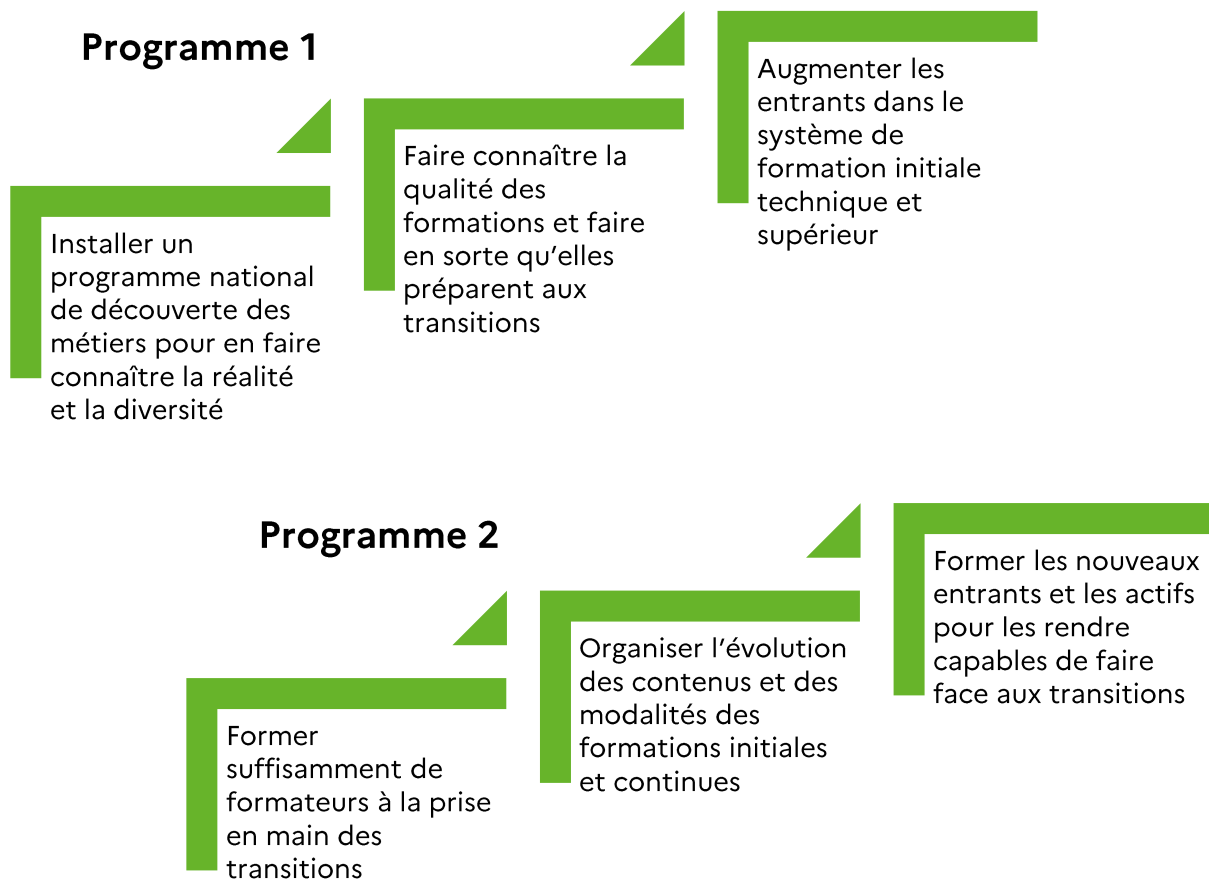
Fort heureusement, les mesures permettant d'augmenter l'attractivité des métiers et des formations du vivant peuvent grandement contribuer à cette meilleure interconnaissance et le maillage du territoire construit jusqu'à aujourd'hui par les différents réseaux associatifs, professionnels et des acteurs de la formation, s'ils s'adaptent, constitue un puissant atout pour la réussite des mesures que nous proposons.

Nous proposons d'investir dans deux programmes, le second étant nécessaire pour que le premier ait une chance de fonctionner :

- **Programme n°1** : augmenter le nombre d'acteurs du vivant par la formation et la reconversion.
- **Programme n°2** : transformer les contenus, les modalités et l'accès aux formations initiales et continues du monde du vivant.

Quelques prérequis seront nécessaires au fonctionnement de ces programmes et devront être régulièrement réaffirmés :

- revisiter l'ensemble du système de formation au prisme des changements systémiques nécessaires pour la profession ;
- assurer les financements nécessaires aux mesures proposées ;
- associer la jeunesse aux décisions et aux transitions ;
- garantir une représentation de la diversité des agricultures et des acteurs dans les instances de gouvernance du système.



» Déroulé de la concertation et méthodologies employées

Le GT n°1 s'est réuni cinq fois. Il comprenait une centaine de membres représentatifs des composantes professionnelles (organisations professionnelles agricoles, secteurs de production, filières, entreprises agroalimentaires...), de la formation (représentants de enseignants et dirigeants de l'enseignement technique et supérieur agricole, parents d'élèves, structures de la formation tout au long de la vie...) et de la société (associations de protection de l'environnement, représentants de collectivités...). La liste des structures participant à chaque réunion de travail est précisée en annexe.

À chaque séance, nous avons fait des apports d'expertises extérieures au groupe pour rappeler l'existant et nourrir les discussions.

Les participants étaient invités à envoyer des contributions écrites avant et après les séances et nous avons utilisé le plus de méthodes participatives possible pour faire émerger de vrais échanges et pousser la réflexion.

La première séance s'est tenue en présentiel le 25 janvier 2023. Elle a servi à se présenter, à présenter les enjeux et les modalités de travail. Les éléments de contexte marquants sur l'agriculture, l'alimentation et les compétences ont été présentés par Bruno Hérault, chef du centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

La deuxième séance s'est tenue le 10 février 2023 en visio-conférence : elle portait sur l'attractivité des métiers et des formations.

Les experts invités étaient Christophe Grosjean, directeur de l'agence d'orientation de la Région Nouvelle-Aquitaine, Frédéric Palluy, directeur territorial de l'ONISEP en Nouvelle-Aquitaine et Ariane Fréhel, directrice nationale des formations au Conservatoire national des arts et métiers.

Trois ateliers se sont ensuite tenus en parallèle, l'un sur l'attractivité des formations et des métiers pour les élèves en formation initiale, le deuxième sur l'attractivité pour les étudiants en réorientation ou en complément de formation et le troisième sur les mesures à prendre pour inciter tous les actifs à se former tout au long de leur vie professionnelle. Les mesures proposées dans chacun des ateliers ont été inscrites sur un framapad et sont restées accessibles un mois entier pour permettre aux participants de les compléter et d'indiquer leur positionnement par rapport à ces mesures.

La troisième séance s'est déroulée en visioconférence le 13 avril 2023. Elle nous a permis d'accueillir les représentants des GT n°2 et n°3 pour croiser les idées et de rééchanger sur les mesures proposées pour renforcer l'attractivité des métiers et des formations. En symétrie les co-présidents du GT n°1 sont intervenus devant le GT n°3 le 28 mai et devant le GT n°2 le 11 mai.

La quatrième séance s'est tenue en présentiel le 4 mai 2023 au *Learning Planet Institute* (LPI). Elle portait sur les formations elles-mêmes. Elle a démarré par une présentation de l'organisation et des réglementations actuelles des formations de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur agricole. Suivie d'une allocution de Yves Le Morvan, responsable filières et marché du *think tank* Agridéas, qui a mis en lumière les caractéristiques et les compétences indispensables à l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire.

Nous avons également eu une courte présentation des résultats des concertations régionales.

Nous avons ensuite souhaité apporter la parole de jeunes en formation (technique et supérieure) et agriculteurs récemment installés pour qu'ils fassent part au groupe de leurs attentes en matière de formation initiale et continue. François Taddéi, directeur du LPI, a préparé avec eux et animé la séquence d'échanges avec une vingtaine de jeunes qui ont fait part de leur vision de l'avenir et de leurs attentes tant sur les formations que sur la prise en compte de leur voix.

L'après-midi a été consacré à l'approfondissement des mesures proposées par écrit et à un échange avec les enseignants sur leurs besoins pour répondre aux attentes des jeunes.

La dernière séance a eu lieu en présentiel au ministère, le 24 mai 2023. Elle a servi à consolider les propositions, à voir celles qui recueillaient le plus de voix et à mesurer les dissensus, ce qui permet dans ce rapport de présenter une diversité de positions et de propositions, en indiquant toujours le taux d'acceptation parmi les membres du groupe.

Pour cette dernière séance, les coprésidents avaient pré-structuré et envoyé en amont une présentation comportant les deux programmes, 27 écrous et 29 leviers, pour permettre à chacun de se positionner par rapport aux propositions. Chacun a eu la possibilité de répondre par écrit pour suggérer des modifications, retraits et ajouts. Les co-présidents ont ensuite intégré tout ou partie de ces contributions écrites en ajoutant 6 leviers. Ils ont commencé la séance par une présentation du rapport sur lequel voter et qui contenait les apports écrits des participants, présentés sous la forme de leviers numérotés à la suite des premières propositions envoyées

initialement pour plus de facilité. Ainsi, par exemple, dans la présentation des 10 leviers du programme 1, le levier 36 suit le levier 7. Cela signifie que le 36 a été ajouté suite à la lecture des contributions écrites.


Un premier échange en séance a permis d'ajouter encore trois leviers avant de procéder au vote. Le diaporama complet figure en annexe.

Puis les 38 propositions de leviers ont été affichées et chaque acteur présent s'est vu distribuer des pastilles de couleurs pour indiquer sa position sur chaque proposition de levier, avec le choix de placer entre zéro et trois pastilles de la même couleur sur un levier.

Les présents (une cinquantaine de personnes pour cette dernière séance dont trois des étudiants étant intervenus lors de la séance du 4 mai), disposaient pour voter sur les 39 propositions de :

- 40 pastilles vertes pour indiquer son accord ;
- 30 pastilles orange ou jaune pour signifier que le levier semble peu intéressant ;
- 10 pastilles rouges pour indiquer une opposition.

Les leviers présentés dans ce rapport comprennent un petit graphique à gauche de chaque proposition indiquant le nombre et les pourcentages de votes favorables, moins favorables ou défavorables (exemple ci-contre sur le levier 8).

 <p>41 pastilles</p>	<p>L8 Une formation continue de haute qualité permettant de faire de tous les personnels des lycées agricoles les experts des transitions</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Un choc de formation en 2023-2024 (quitte à reporter certaines échéances)➤ Des conférences de scientifiques et d'agriculteurs ou industries innovants➤ Un stage d'une semaine dans une exploitation/usine innovante
---	---

Les propositions qui n'ont que des pastilles grises sont celles qui ont été ajoutées après les échanges qui ont suivi les votes. Il y en a trois.

En annexe sont présentées les photographies des tableaux de propositions avec les gommettes. Un simple regard suffit à voir les propositions qui font consensus et les autres, bien moins nombreuses qui font dissensus.

Nous avons constaté que de nombreuses propositions avaient recueilli des avis très positifs, ce qui témoigne à notre sens du réel engagement de tous les acteurs dans un échange constructif avec des discussions de bonne qualité et de la conscience collective de la nécessité de faire évoluer des choses.

Le rapport est structuré de la façon suivante :

- une présentation des écrous à desserrer pour faire face aux enjeux du renouvellement des générations et de l'évolution des pratiques ;
- une présentation de chaque programme avec ses objectifs et ses leviers ;
- une présentation de quelques actions concrètes à déployer pour actionner ces leviers.

» Écrous tenant le système actuel en position de résistance au changement

Au fil des présentations d'experts et des échanges avec les participants, il est apparu que certains éléments viendraient empêcher une transformation efficace du système. Nous les avons listés ci-dessous, ils ont été discutés par écrit et en séance et amendés en fonction de ces échanges.

29 écrous à desserrer		
1. Un enseignement parfois invisible	12. Un coût du foncier qui peut éloigner des entrepreneurs (lien avec GT2)	19. Une absence de consensus sur la nécessité de changer de modèle ou de coexistence d'une diversité de modèles
2. Une image attachée à un bas niveau scolaire	13. Une appréhension insuffisante de la complexité réelle du métier, qui peut conduire à des échecs (lien avec GT2)	20. Un accompagnement au changement pas assez structuré : coaching et financement à mettre en avant
3. Une image liée à celle de l'agriculture qui peut paraître « enfermante » pour les nouveaux venus	14. Pas de possibilité de tester des modèles sans entrer dans un investissement lourd (lien avec GT2)	21. Une formation initiale non pensée sur le mode de la formation tout au long de la vie (FTLV)
4. Des transports scolaires pas toujours adaptés au rythme de l'internat	15. Une faible visibilité des passerelles et des formations disponibles pour des jeunes adultes sans diplômes ou diplômés d'un autre secteur	22. Un bagage scientifique initial insuffisant dans la plupart des formations
5. Des freins financiers pour les familles	16. Un manque de formations adaptées à des diplômés de l'enseignement supérieur non agricole	23. Une conscience insuffisante des enjeux de moyen terme auxquels se préparer
6. Une faible attractivité du métier d'enseignant	17. Un manque de formations courtes adaptées à des bacheliers non agricoles (peut-on suivre facilement un BTS A lorsqu'on vient d'un bac GT et qu'on ne vient pas d'un milieu lié à l'agriculture ?)	24. Un faible lien entre les actifs et les établissements d'origine
7. Une image de l'internat « repoussoir » pour certains adolescents	18. Un manque d'informations simples d'accès sur les possibilités et moyens de se reconverter	25. Une difficulté à organiser et prioriser ses besoins en FTLV
8. Une méconnaissance de l'existence de la filière générale en lycée agricole		26. Une difficulté à mobiliser la FTLV
9. Une faible connaissance des établissements d'enseignement supérieur du secteur (agro, véto, paysage)		27. Une absence de disponibilité pour suivre les formations de type FTLV
10. Une image monolithique des métiers associés aux formations		28. Des modalités de remplacement pas assez développées ni assez financées
11. Des acteurs académiques (de l'Éducation nationale) soucieux de remplir leurs formations		29. Un manque de financement

» Programme n°1 : attirer et former plus de jeunes et d'actifs

Dans ce programme, nous avons choisi de traiter de la formation initiale et de la formation continue. En effet, nous avons réfléchi de façon systémique à ce qui allait motiver tout citoyen quel que soit son âge, son avancement dans ses études et dans sa vie professionnelle, à se former aux compétences qui lui permettront demain et après-demain de contribuer à faire que le secteur puisse nourrir le pays dans les conditions nouvelles liées aux transitions : compréhension scientifique plus affirmée du fonctionnement et des conséquences du changement climatique sur l'agriculture et l'alimentation, compréhension et connaissance des conséquences de la diminution de la biodiversité sur le climat et compétences nécessaires pour exercer un des métiers du vivant en favorisant cette biodiversité.

Les actions à mener ne s'adressent pas toutes à tous les publics, même s'il faut affirmer ici que, compte tenu de l'évolution rapide des conditions de la production, tous les actifs doivent être dans un processus de formation continue et ce, dès l'issue de leur certification agricole.

Pour énoncer les objectifs à poursuivre pour réaliser ce programme, nous avons distingué trois publics :

- Les jeunes se préparant à choisir leur lycée ou leur centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- Les jeunes se préparant à choisir leur formation supérieure, qu'ils aient suivi leur enseignement secondaire au lycée agricole ou pas ;
- Les professionnels souhaitant se reconverter vers un métier du vivant et n'ayant pas eu de formation initiale pour cela.

Programme 1 : 3 objectifs pour augmenter le nombre d'entrants dans la profession

1. Augmenter les effectifs d'élèves et apprentis entrant dans l'enseignement technique agricole

- Un enseignement agricole rendu visible pour les familles et les collégiens
- Une image positive qui doit reposer sur les points forts actuels et les modifications proposées dans le PLOA :
 - Des formations d'excellence (ex. : bac STAV)
 - Menant à des emplois variés, utiles et rémunérateurs
 - Des formations permettant de contribuer à nourrir la population
- Une formation à fort contenu scientifique, pratique et expérientiel

2. Augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, formés aux métiers du vivant et de l'alimentation

- Augmenter le nombre de diplômés à bac+5 issus des formations existantes notamment pour des métiers sous tension
- Créer des formations professionnalisantes à bac+3 type Bachelor ou licences professionnelle
- Faciliter les passerelles pour les diplômés d'autres formations supérieures pour un complément de formation vers les métiers de l'agriculture, du vivant et de l'alimentation
- Encourager le continuum technique et supérieur agricole

3. Faciliter grâce à la formation les reconversions des jeunes professionnels vers l'agriculture et l'agroalimentaire

- Des guichets visibles et pratiques d'information sur l'ensemble des processus nécessaires pour se reconvertir : aides, formations, financements. Maillage de ces guichets en particulier dans les zones urbaines et péri-urbaines
- Des accompagnements et des formations adaptées à chaque type de profil
- Des financements adaptés

Attirer plus d'élèves et d'apprentis dans l'enseignement agricole secondaire, suppose un énorme travail à réaliser pour la mise en visibilité de cet enseignement et de ses réalités. Loin de l'image actuelle d'un lycée pour enfants d'agriculteurs ou pour les plus mauvais collégiens, il est important de rétablir :

- qu'il y existe les trois voies de formation au lycée (générale, technologique et professionnelle),
 - o une voie générale qui permet d'étudier les problématiques de développement durable avec l'enseignement de spécialité (EDS) biologie-écologie, tout en se préparant à tout type d'études scientifiques avec les EDS mathématiques et physique-chimie ;
 - o une voie technologique qui propose un bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) de grande qualité tant dans ses programmes que dans ses perspectives d'avenir et peut constituer une porte d'entrée vers les métiers du vivant à partir des aspirations et des préoccupations de la jeunesse ;
 - o une voie professionnelle qui applique la réforme actuelle pour une meilleure préparation soit aux poursuites d'études soit à l'insertion professionnelle ;
- que les cursus de formation agricole conduisent à une grande variété de métiers qui s'exercent après des niveaux différents de formation, niveau 3, 4 et 5 (bac, CAP, BEP, etc.) et que ces cursus peuvent s'ouvrir sur des formations d'excellent

niveau (ingénieurs, licence, master et doctorat) dans les écoles d'agronomie ou vétérinaires, ainsi qu'à une grande variété d'orientations dans les formations à base scientifique de l'enseignement supérieur ;

- que les conditions de vie et d'études au sein des Campus agricoles participent à l'épanouissement personnel, au développement de la citoyenneté et à l'acquisition des compétences du XXI^{ème} siècle.

Par ailleurs, il faut souligner que les formations aux métiers du vivant ont la particularité de combiner un enseignement à fort contenu scientifique avec une possibilité réelle d'expérimenter et de tester concrètement des pratiques et des compétences. Cet élément renvoie à la demande forte de sens qui émane de la part des adolescents et des jeunes adultes quant à leurs formations et à leurs emplois.

Ainsi, rétablir une image juste de l'organisation et de l'intérêt des formations dans la chaîne éducative du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire devrait permettre d'attirer de nouveaux viviers de collégiens et de lycéens en quête de sens et d'engagement.

De plus, les activités générées par la vie en internat dans les lycées agricoles constituent un élément positif sur lequel les élèves actuels sont très convaincant. C'est à eux qu'il faut confier le soin de le dire à leurs camarades collégiens.

Cependant, bien en amont de la classe de troisième où il faut s'assurer que l'information réelle passe, il importe de sensibiliser tous les jeunes français à l'importance des métiers du vivant pour contribuer aux objectifs du développement durable. Cela passe par une sensibilisation et une expérience pour tous du fait de faire pousser des plantes nourricières voire de les transformer. Cela signifie notamment une action au niveau des écoles primaires qui pourrait être menée par les professeurs des écoles en lien avec des étudiants faisant une sorte de service agricole, comme les étudiants en santé font un service sanitaire. Chaque étudiant du vivant devrait ainsi consacrer cinq jours au cours de ses études à la nation pour mener des projets variés autour de la connaissance des métiers et des pratiques du vivant.

Ensuite, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire doit s'intégrer puissamment au nouveau programme de découverte des métiers et des formations qui s'ouvre au collège au cycle 4 avec une généralisation dès la rentrée 2023. C'est l'occasion d'envoyer les élèves et les enseignants parler de leurs formations, d'envoyer des actifs agricoles de tout niveau et de toutes pratiques, du salarié à l'ingénieur en passant par le vétérinaire parler de leur métier aux collégiens, de recevoir plus de collégiens, notamment urbains, dans les exploitations pour leur donner le goût de ces métiers, sous forme de visites, d'immersions courtes ou de stages de troisième.

Il sera fondamental de veiller à montrer la diversité des activités et des modèles (techniques et économiques) et l'autonomie possible des acteurs pour convaincre de

l'accessibilité de ce secteur à tous, de l'impact de chaque projet sur son territoire et enfin de notre responsabilité collective dans son orientation.

Nous proposons les dix leviers présentés ci-dessous pour accroître l'attractivité de la formation initiale secondaire et supérieure.



L1

Une information garantie et une éducation au choix pour tous

- Signer une convention dans chaque région entre la DRAAF, le Conseil Régional et le Rectorat de région académique comprenant les modalités d'information des chefs d'établissements, des enseignants, des familles et des élèves.
- Appuyer ces conventions sur une feuille de route nationale, qui renforce notamment l'éducation au choix pour tous



L2

Une connaissance réelle des établissements et des poursuites d'études

- À travers cette convention, inclure systématiquement les lycées agricoles dans les visites d'établissements proposés dans le module de découverte des métiers au collège, avec une présentation des formations dans leur variété et de la vie à l'internat
- Étudier l'ampleur et les raisons des « fuites » des élèves hors de l'enseignement agricole et promouvoir la poursuite d'étude au sein de l'enseignement agricole



L3

Une sensibilisation de tous les élèves à l'agriculture et à l'alimentation

- Introduire un module expérientiel de connaissance du vivant et de ses mécanismes dans le premier degré.
- Introduire systématiquement des modules sur l'agriculture et ses défis dans les programmes de sixième et cinquième.
- Monter une chaîne Youtube ou Instagram qui diffuse une culture de la transition en agriculture



L4

Une introduction systématique aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation

- Inclure un nombre significatif de métiers différents de l'agriculture et de l'alimentation dans les métiers découverts au collège (convention entre les deux ministères).



L5

Faciliter les partenariats entre lycées

- Permettre chaque fois que les lycées ne sont pas trop éloignés qu'un élève suive deux EDS en lycée agricole et un troisième en lycée général.
- Favoriser des projets en partenariats entre élèves des deux systèmes ou entre lycées agricoles de différents territoires (en utilisant par exemple des modalités hybrides).
- Faciliter les passerelles entre les établissements pour rassurer sur la réversibilité des choix d'orientation



L6

Procéder à un changement spectaculaire et le faire savoir

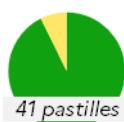
- Former massivement enseignants et élèves de l'enseignement agricole au changement climatique
- Faire une campagne de communication pour le faire savoir



L7

Ouvrir des créneaux d'enseignement des transitions à tous les lycéens

- Ouvrir tout ou partie de ces nouveaux enseignements aux autres lycéens pour mixer au maximum les populations et donner envie à tous les jeunes d'aller vers l'agriculture



L36

S'assurer de l'existence et du financement du transport aux bons horaires pour tous, à destination des établissements

L40

Inciter fortement (révision de la cotation des postes) et mieux valoriser les parcours dans l'enseignement technique et supérieur pour favoriser la diversité des profils des personnels (notamment pour les ingénieurs fonctionnaires)

L41

Proposer un service agricole de 5 jours aux étudiants des métiers du vivant pour assurer la promotion des métiers du vivant dans les écoles et les collèges

Le levier 1 fait référence aux déclinaisons mises en place dans les différentes académies des feuilles de route des deux ministères. Il est important d'en évaluer la réalisation, notamment la mission confiée aux représentants de l'enseignement agricole vis-à-vis des DASEN (directeurs des services départementaux de l'éducation nationale), et de les adapter pour les améliorer et prendre en compte les évolutions comme les parcours de découverte des métiers au collège (levier 4).

Le levier 40 a été ajouté après le vote, lors des discussions finales, ce qui explique qu'il n'ait pas de graphe de vote, mais il a fait l'objet de suggestions sans opposition dans la salle. Son objectif est de favoriser, par une meilleure valorisation des parcours métiers dans l'enseignement technique et supérieur, la diversité des profils des personnels au sein des établissements d'enseignement car l'environnement agricole est complexe et multi-partenarial et cette diversité d'acteurs et de regards au sein même des Campus de formation nous semble un facteur d'ouverture bénéfique dès le parcours de construction des compétences. Des mesures comme la révision de la cotation des postes, du régime de primes des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) et de la rémunération des agents contractuels nous semblent de nature à le favoriser tout comme les allers/retours entre l'enseignement et les services centraux et déconcentrés.

Le levier 41 a également été ajouté après le vote, il avait été discuté avec les étudiants lors de la séance du 4 mai et fait l'objet d'un consensus parmi eux. Il s'agit de proposer un service agricole du même type que le service sanitaire des étudiants de santé, pour permettre aux étudiants de l'enseignement supérieur du vivant de mener en équipe un projet de cinq jours contribuant aux objectifs du PLOA. Sur le modèle du service sanitaire, ils pourraient s'organiser et inventer leurs actions, sous la tutelle d'un professeur et intervenir par exemple dans les écoles primaires ou les collèges pour présenter l'agriculture et leurs futurs métiers ou bien intervenir auprès d'une exploitation agricole sur un projet innovant. Cela aurait pour vertu de donner plus d'autonomie aux étudiants, de leur permettre de développer leurs compétences

d'innovation et de travail coopératif, tout en donnant plus de visibilité au monde de l'agriculture et de l'alimentation dans la société.

Le levier 5, qui est le moins consensuel, a fait l'objet d'une discussion sur le danger à ouvrir l'enseignement de spécialité (EDS) « biologie écologie » en première à des lycéens de l'éducation nationale qui viendraient profiter de cet enseignement sans entrer dans un cursus complet de formation. Il nous semble malgré tout que toute mise en relation entre les deux lycées est intéressante et que toute initiation aux métiers et aux enjeux de l'agriculture peut conduire, à terme, à des choix d'orientation vers l'agronomie, les métiers du monde agricole et à une meilleure intercompréhension entre les jeunes.

Nous avons donc proposé de ne mettre ce levier que dans un sens : deux EDS en lycée agricole et un en lycée général et technologique, pour permettre aux élèves des lycées agricoles d'élargir leurs choix, ce qui peut permettre d'attirer plus de collégiens vers l'enseignement agricole en plus de faire entrer des lycéens agricoles dans les lycées généraux. Il serait néanmoins intéressant d'expérimenter les deux versions et d'analyser leurs impacts. Par ailleurs, l'ouverture aux lycéens généralistes d'enseignements nouveaux sur les transitions (levier 7) permet aussi de faire venir les lycéens de l'éducation nationale dans les lycées agricoles.

Nous pensons que cette ouverture « académique » des établissements agricoles du secondaire a plusieurs avantages liés aux mélanges des publics qu'elle induit :

- d'une part, un accroissement de leur notoriété par la connaissance plus fine de leurs programmes et des profils des publics accueillis,
- d'autre part, un accroissement des compétences de ses publics qui, forts de la confiance apportée par la sécurité de leur environnement d'études, s'enrichiront de la diversité des points de vue sur l'agriculture et seront encouragés à innover et faire évoluer leurs pratiques.

Le système de l'enseignement agricole ne doit pas craindre d'être comparé par les jeunes lors d'expériences de terrain tant ses particularités peuvent convaincre d'une orientation vers les métiers de l'agriculture et de l'alimentaire.

Sur la reconversion des jeunes professionnels, nous proposons six leviers ci-dessous.



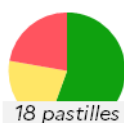
L30

Un dispositif spécifique pour faire découvrir les métiers en tension dans le monde agricole aux demandeurs d'emploi, notamment en associant France Travail



L31

Une révision du dispositif PRO-A pour un meilleur fonctionnement dans le secteur des métiers agricoles



L32

Un dispositif spécifique pour les jeunes décrocheurs avec très peu de qualifications afin de les raccrocher à des parcours de formation agricole



L33

S'appuyer sur l'outil collectif des groupements d'employeurs développé par la profession, qui offre un cadre structuré et sécurisant pour la mise en place de dispositifs d'insertion auprès d'entrants dans les métiers agricoles, en formation ou en reconversion



L38

Déployer des accompagnements et des formations adaptées à chaque type de profil



L42

Favoriser l'émergence d'espaces pour tester des activités tout en bénéficiant d'un accompagnement et en facilitant l'accès à la formation continue

Sur la reconversion, nous insistons sur le caractère facilitant qui doit être offert aux candidats aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et préconisons de prendre appui sur Pôle emploi et ses dispositifs pour les rendre plus efficaces, voire les transformer, en particulier pour aller rechercher des jeunes décrocheurs.

Concernant les actifs qui ont de l'expérience professionnelle et une formation dans d'autres secteurs, nous recommandons de bien veiller à adapter l'accompagnement et l'offre de formation qui leur sera faite à leur situation réelle, en reconnaissant les

compétences qu'ils ont acquis au cours de leurs expériences pour leur offrir un accès le plus rapide possible à la profession, sans perte de motivation, sans doublon de formation et selon des modalités en adéquation avec leurs profils (stages ou immersions expérientielles, modules à distance, ...).

Cela suppose également qu'ils puissent basculer de leur activité actuelle vers une activité agricole en maintenant un revenu, en utilisant outre les dispositifs communs de financement des formations, des dispositifs collectifs tels que les groupements d'employeurs qui peuvent leur permettre de diversifier leurs expériences terrain, et d'affiner ainsi leur projet tout en développant leurs compétences.

Par ailleurs, il convient également de faciliter l'accès des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur agricole à des statuts d'exploitants agricoles lorsqu'ils le souhaitent, notamment pour qu'ils puissent bénéficier des aides à l'installation ou d'autres dispositifs facilitants conditionnés par ce statut. Il faut en particulier s'assurer qu'ils disposent bien des informations leur permettant de s'inscrire dans les parcours à l'installation prévus pour leur situation et leur ouvrant le droit à ces aides.

Enfin, nous avons ajouté le levier 42 après la séance suite à quelques échanges avec les participants au fil des réunions de concertation. Il concerne la possibilité pour de nouveaux entrants dans le domaine comme pour de jeunes diplômés de tester leur activité sans que cela n'implique d'engagement sur du foncier pour voir si une pratique peut fonctionner et/ou si la reconversion est vraiment possible, avant de se lancer complètement.

S'il est vrai que des espaces test existent localement, il est aussi vrai que ces derniers sont plus adaptés aux productions végétales et aux activités faiblement consommatrices de foncier. Le test de l'activité doit ainsi pouvoir s'imaginer selon d'autres modalités.

» Programme n°2 : transformer les formations initiales et continues dans leurs contenus et leurs modalités pédagogiques et faciliter l'accès aux formations continuées et continues

Si le contenu des formations, en passant à des maquettes sous forme de compétences à déployer, a déjà beaucoup changé, il faudrait s'assurer que cela soit suffisant au fond et, en tout état de cause, cela n'est pas suffisamment communiqué pour permettre une adaptation systémique des exploitations et des modes de production face aux transitions, notamment face à la violence des épisodes dus au changement climatique. Or, la prise de conscience de plus en plus forte des impacts du changement climatique accentue la demande de formations du côté des actifs et constitue en soi un levier très porteur de changements.

L'entrée dans un mouvement transitionnel accéléré implique une relecture des programmes pour s'assurer que les élèves sortant de l'enseignement initial, quel que soit le niveau de diplôme, disposent de six types de connaissances et de compétences absolument nécessaires aujourd'hui et demain :

- des connaissances scientifiques suffisantes pour pouvoir analyser les évolutions et comprendre ce qu'il se passe quand on modifie le cours de ses actions sur le vivant, en particulier comprendre en profondeur le fonctionnement de la biodiversité et disposer des compétences propres à utiliser des pratiques qui la favorisent ;
- des compétences techniques associées à ces connaissances scientifiques, des capacités à agir dans des situations très complexes et à travailler dans un nouveau paradigme ;
- une conscience accrue des enjeux et impacts de sécurité et de santé, tant physique que mentale, liés aux transitions ;
- des compétences claires d'innovation et d'entrepreneuriat, avec un accent plus important mis sur la capacité à s'orienter dans un monde incertain, à y analyser ce qu'on doit apprendre, ce qu'on doit changer et à apprécier les risques potentiels à tenter des solutions. Dans cet accent posé sur l'innovation se situe bien entendu la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de sa vie. Dans ses modalités on trouvera d'une part des activités pédagogiques en mode résolution de problèmes, projets complets ... et d'autre part une formation par la recherche ;

- des compétences solides en gestion et en management incluant la capacité à piloter une entreprise, à faire face à des situations complexes et à coopérer réellement en équipe, avec ou sans hiérarchie, notamment pour répondre au besoin de développer des modes de travail plus collectifs permettant un meilleur équilibre de vie ;
- des compétences numériques plus approfondies pour s'assurer que les jeunes sachent mobiliser les outils d'aujourd'hui et de demain.

Sans ces éléments combinés, il y a des risques que le système ne forme pas de diplômés suffisamment autonomes, capables d'adapter leurs systèmes aux spécificités de leurs contextes et capables de faire face aux années qui nous attendent.

Si ces éléments sont mis en place, il est fondamental de le dire haut et fort car c'est un nouvel argument pour attirer de nouveaux venus, concernés et motivés par le fait de s'engager dans un changement de pratiques pour contrer les méfaits de l'anthropocène et trouver d'autres façons de procéder.

Par ailleurs, nous insistons sur le besoin de mettre les diplômés en situation de tester, d'inventer, de collaborer, d'innover ou d'entreprendre, pour répondre aux attentes des jeunes quant aux modalités de formation mais aussi pour leur apporter cette ouverture indispensable pour faire face à ces changements. Cela implique de :

- mettre plus l'accent sur l'observation et le test d'une variété de pratiques, avec des immersions dans des environnements variés, sur des fermes exemplaires notamment ;
- laisser des espaces et apporter de l'accompagnement pour la création d'entreprise ;
- donner une parole plus importante aux jeunes pour participer aux décisions à chaque échelle de l'éducation.

Enfin, les transitions, tant écologique que numérique, impliquent qu'un effort particulier soit mené pour que les adultes déjà en activité puissent se mettre à niveau rapidement pour faire évoluer leurs pratiques. Cela implique un choc de formation continue avec la mise en place d'une forte incitation à consacrer par exemple cinq jours par an à la formation, au moins pendant les cinq années qui viennent. Il faudrait sans doute affiner ce chiffre et cette durée pour s'assurer de l'impact recherché, mais ces premiers éléments nous semblent indispensables pour garantir une évolution accompagnée des pratiques. Pour garantir cette possibilité de se former, il faut outre des financements pour les formations elles-mêmes, un effort énorme en matière de remplacement, qui pourrait être réalisé via les étudiants ou les jeunes récemment diplômés qui pourraient ainsi se faire de l'expérience, en lien avec une formation continuée mise en place sur leurs premières années après le diplôme pour leur

permettre de se former à l'ensemble des compétences supplémentaires, difficiles voire impossibles à caser dans les années prévues pour le diplôme.

Fruit d'une construction de plus de 150 ans, le système éducatif agricole avec son maillage des territoires pour l'enseignement technique et sa forte expertise scientifique pour l'enseignement supérieur, doit être utilisé pour contribuer à ces changements en étant une vitrine et une ressource tant pour les publics en formation que pour les différents acteurs locaux. La coopération de ses deux entités est un puits de ressources et d'opportunités.

Ce programme 2 peut alors se réaliser par la poursuite de trois objectifs principaux :

- objectif 4 : former les enseignants et les formateurs et leur adjoindre des experts pour des enseignements précis, et encourager les enseignants chercheurs à participer à la formation des enseignants/formateurs voire des élèves directement en fonction des moyens mis à disposition ; objectif 5 : analyser les programmes actuels pour les transformer selon les éléments annoncés plus haut ;
- objectif 6 : doter chaque actif d'au moins cinq jours de formation continue annuelle sur les mêmes contenus principaux à savoir :
 - o compréhension systémique des questions scientifiques liées aux transitions ;
 - o acquisition de nouveaux gestes professionnels liés à des changements de pratique, notamment vis-à-vis de l'irrigation mais aussi de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail ;
 - o renforcement de la compétence numérique et technologique de précision ;
 - o formation managériale et en gestion.

Programme 2 : trois objectifs pour transformer la formation pour mieux prendre en compte les transitions

4. 100 % des élèves et des étudiants formés à la prise en compte des transitions, à la biodiversité et au changement climatique d'ici 2025

- Repérer les expertises nécessaires et les mettre à disposition des établissements (coopération enseignements supérieur et technique)
- Réaliser une opération majeure de formation accélérée des formateurs
- Introduire dans tous les parcours une formation scientifique solide intégrant la biodiversité et à l'anticipation des changements climatiques
- Acculturer tous les apprenants plus fortement au numérique

5. Transformer l'organisation des études et la pédagogie en donnant plus de place :

- à l'innovation,
- à l'entrepreneuriat,
- au travail collaboratif et au partage,
- au développement expérientiel de compétences clés pour s'adapter tout au long de la vie (compétences du XXI^e siècle),
- aux connaissances scientifiques nécessaires pour comprendre les transitions et comment s'y adapter,
- aux travaux de groupes associant des personnes d'univers différents,
- aux projets appliqués et à la pratique,
- et à l'engagement des élèves et des étudiants (y compris dans la gouvernance des établissements)

6. Un objectif de cinq jours de formation continue annuels réalisés pendant au moins cinq ans de 2024 à 2031 pour tous les actifs agricoles pour faire face aux évolutions en cours :

- Une motivation renouvelée
- Des conseils pour choisir la formation adaptée
- Un accès simplifié et des formats multiples
- Une reconnaissance des nouveaux acquis
- Des modalités de remplacement efficaces
- Un financement simple
- Une partie des contenus centrée sur le changement climatique, la biodiversité et la durabilité des ressources

L'atteinte de ces objectifs repose sur une série de leviers qui sont détaillés ci-après, objectif par objectif.

- D'une part, nous proposons sept leviers ci-dessous sur le rôle de l'établissement d'enseignement et de ses enseignants et formateurs.



L8

Une formation continue de haute qualité permettant de faire de tous les personnels des lycées agricoles les experts des transitions

- Un choc de formation en 2023-2024 (quitte à reporter certaines échéances)
- Des conférences de scientifiques et d'agriculteurs ou industries innovants
- Un stage d'une semaine dans une exploitation/usine innovante



L9

Un encouragement à entreprendre, collaborer et innover

- Une aide au dépôt de brevets pour les personnels et les apprenants
- Favoriser les pratiques innovantes des enseignants sur l'exploitation du lycée
- Des projets d'innovation ou de création d'entreprise mutualisant des apprenants du secondaire, du supérieur et hors champs agricole



L10

Un rôle des établissements dans la formation continuée, le développement territorial et la vulgarisation des innovations

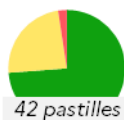
- Offrir deux regroupements annuels pour tous les sortants ne poursuivant pas leurs études pendant 3 ans pour consolider les acquis et donner des conseils de formation
- Organisation par les établissements de journées d'appel agricoles : possibilité donnée aux jeunes d'être initiés au monde de l'agriculture et de l'alimentation
- Organisation de conférences de vulgarisation pour le grand public et les professionnels
- Favoriser la présence des établissements dans les projets locaux de développement agricole (comme les Projets alimentaires territoriaux)



L11

Faciliter la mobilisation d'experts dans les établissements agricoles

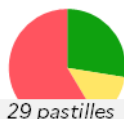
- Créer un statut d'«expert associé» pour intervenir auprès des classes, le budgéter et s'assurer que les établissements aient les financements adéquats



L12

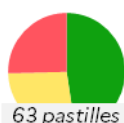
Des exploitations démonstratrices de modèles techniques producteurs et en transition

- Des groupes de pilotage technique ouverts aux partenaires
- Une communication grand public des résultats de l'exploitation
- L'engagement dans la formation des jeunes diplômés (contrat court de perfectionnement ou de découverte)
- Une intégration modélisante des élèves porteurs de handicap
- Assurer la pérennité des exploitations des établissements en finançant leurs activités hors production et en accompagnant la modernisation de leurs infrastructures pour que les technologies et les pratiques restent en phase avec la réalité.



L13

Une utilisation du pacte enseignant pour favoriser l'accompagnement au changement



L34

Associer les élèves et les professionnels dans la transformation pédagogique des établissements

Sur le levier 8, nous insistons sur le caractère massif et collectif de la formation de tous les personnels et la diversité des modalités qui peuvent être mobilisées sur un temps plus long. Rapprocher les enseignants et les formateurs des réalisations de terrain et de l'évolution des pratiques professionnelles nous semble à cet effet une modalité à mettre en avant pour un enseignement en phase avec les diverses évolutions du terrain.

Le levier 10 insiste sur le rôle territorial des établissements qui, forts de leur notoriété et de leur capacité d'accueil, peuvent être des espaces de sensibilisation et de vulgarisation des publics agricoles et non agricoles. Autre élément, il introduit la création d'un lien avec les sortants sous la forme de regroupements réguliers à l'issue de leur certification.

L'adhésion aux leviers 11, 12, 13 et 34 est moins marquée ; les leviers 11, 12 et 34 se caractérisent par l'ouverture vers des experts, partenaires et usagers. Là encore, nous pensons que les établissements ne doivent pas avoir d'appréhensions face à la diversité des points de vue. Ceci est le plus souvent prévu par les textes et de nature à renforcer la connaissance du système ainsi que la qualité des services qu'ils proposent.

Le levier 13 est très nouveau et suscite une opposition majoritaire. Il nous semble néanmoins important de profiter de cette nouvelle modalité de pilotage pour orienter les politiques d'établissement et rémunérer les enseignants sur des actions spécifiquement en lien avec les thèmes développés dans ce rapport. Il serait intéressant de réfléchir au même type de mesures pour les enseignants-chercheurs.

Sur le levier 34, l'implication des apprenants et des professionnels dans les transformations pédagogiques interroge. Si un cadrage national est nécessaire sur un certain nombre d'objectifs et qu'il n'est pas question de déléguer la gouvernance des établissements, une plus forte prise en compte des avis des différentes catégories d'usagers permettra une meilleure adaptation du fonctionnement et une meilleure prise en compte des caractéristiques locales en matière d'emploi.

L'implication de la jeunesse dans les établissements et dans le choix des scénarii à mettre en œuvre est fortement apparu lors de la concertation. Il s'agit de les impliquer pour leur donner confiance dans les institutions, leur apporter les compétences de gouvernance et construire avec eux leur avenir.

- D'autre part, le niveau des formations elles-mêmes tant dans l'évolution des formations actuelles que dans la création de trois nouveaux dispositifs, avec les six leviers ci-dessous



52 pastilles

L14

Une transformation de chaque niveau de formation avec comme principes

- Une augmentation de la place de des approches globales en sciences du vivant, notamment *l'approche agro-écosystémique* et *Une seule santé*
- Une formation systématique aux enjeux de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et de l'énergie ainsi qu'aux pratiques agroécologiques
- Une approche expérientielle pour tous dans l'établissement et dans des exploitations de différentes pratiques et un renforcement de la place du terrain dans les enseignements
- Une place importante donnée à l'innovation par les élèves et en lien avec le monde extérieur
- Une ouverture aux compétences du XXI^e siècle à travers une pédagogie active et par projets
- Une acquisition des compétences de coopération et de pilotage managérial et gestionnaire via les projets menés
- Une accentuation des sujets de santé et sécurité au travail, en lien avec l'enseignement des pratiques liées aux transitions



26 pastilles

L15

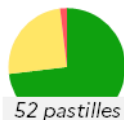
La création de formations continuées pour chaque niveau de diplôme jusqu'à bac+3

- Dans les six ans suivant le diplôme, si l'élève ou l'étudiant n'a pas réalisé de poursuite d'études, forte incitation à suivre des modules de formations, conduisant à des micro-certifications cumulables, portant sur
 - Le management et la gestion,
 - L'agroécologie,
 - Les nouvelles techniques de la transition,
 - Le numérique...

L16

La création de nouveaux diplômes permettant une montée en compétences pour les jeunes diplômé(e)s de l'agriculture et pour les jeunes diplômé(e)s d'autres secteurs

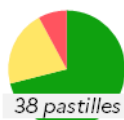
- Un diplôme de grade licence pour les BTSA : une troisième année apportant spécialisation et entrepreneuriat
- Un diplôme en un an pour des ingénieurs d'autres secteurs, type Mastère Spécialisé
- Un diplôme de grade licence en trois ans pour des bacheliers généraux et pour des BTS généraux
- Une spécialisation en un an (de type « mention complémentaire ») pour des bacheliers professionnels leur permettant de colorer leur bac pro vers certains métiers de l'agriculture
- Faciliter les expérimentations d'entrer en post-bac dans les formations allant jusqu'au bac+5 pour contrebalancer la perte d'effectifs en CPGE et valoriser les cursus technologiques



L17

L'incitation pour les établissements du sup agricole de créer des modules, options liées à l'agriculture et au vivant avec des écoles d'ingénieurs généralistes, les écoles de commerce et de sciences politiques

- AMI finançant l'investissement dans ces modules sur le programme France 2030
- Ou l'échange d'étudiants entre deux écoles, l'une du secteur l'autre hors secteur pour des modules d'enrichissement des compétences



L18

Amener la recherche au cœur des pratiques et des formations

- Incitation pour les exploitants ou petits industriels innovants de faire tester leurs pratiques par des enseignants chercheurs et des étudiants pour une validation scientifique
- Introduction systématique de pratiques de recherche sur le modèle de la main à la pâte ou des *savanturiers* au lycée agricole avec un accompagnement par des chercheurs et enseignants chercheurs





L37

Expérimenter et développer des cursus post-bac pour les formations (publiques) d'ingénieurs agro en lien avec les acteurs territoriaux

Le levier 14 explicite les principes de transformation de chaque niveau de formation. Il traduit le besoin d'une approche globale et plus expérientielle qui apportera les compétences notamment de collaboration et d'apprentissage dans la mise en perspective d'un parcours de formation qui aujourd'hui doit se construire tout au long de la vie professionnelle.

En ce sens, le levier 15 propose une formation continuée qui pendant les six ans qui suivent l'obtention d'un diplôme permettrait de parfaire sa formation tout en étant salarié et en effectuant des remplacements. L'accumulation de ces formations sous forme de crédits ECTS (*European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits en français) ou de Blocs de compétences pourrait donner lieu à l'obtention du diplôme de niveau supérieur, en mobilisant la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le levier 16 propose la création de nouveaux diplômes notamment de niveau bac+3, bachelor ou licence pour permettre :

- d'une part, à des jeunes diplômés de l'agriculture de continuer un an de plus après le BTS, voire de poursuivre sur un master après ce bac+3 ;
- d'autre part, à de jeunes diplômés d'autres formations de se spécialiser rapidement vers un métier du vivant.

Le levier 17 encourage les étudiants à des doubles diplômes ou au moins à des spécialisations croisées et à des colorations agricoles pour des diplômes d'ingénieurs ou des diplômes de gestion. Il nous semble important de pouvoir proposer des formations « passerelles » vers les métiers du vivant qui s'adaptent spécifiquement aux besoins des candidats et tiennent compte de leurs acquis. Une trop forte redondance représente un risque de démotivation ou de trajectoire parallèle qui ne garantiront pas l'accompagnement institutionnel des nouveaux porteurs de projets avec un risque accru d'échec des installations.

Le levier 37 vise l'expérimentation de nouveaux diplômes et de nouvelles voies d'entrées post bac menant à des niveau master 2, pour contrebalancer la perte d'effectifs en classes préparatoires et permettre aux écoles du sup agricole de continuer à développer les effectifs d'élèves ingénieurs dont les secteurs agricoles et alimentaires ont besoin. Ce levier remis en exergue lors des discussions finales répond à l'objectif 2 du programme 1 sur l'augmentation du nombre de diplômés du sup et doit être rapproché des leviers 14 à 18.

En ce qui concerne la formation continue, si les formats des formations et leur financement est un sujet, il est apparu clairement dans les échanges que le point principal de blocage réside dans les difficultés à trouver des solutions de remplacement (levier 20), tant pour les salariés que pour les chefs d'exploitation.

Nous proposons sept leviers qui permettraient d'augmenter l'utilisation et les bénéficiaires de la formation continue, le premier but étant d'installer dès le début de la vie active une réelle motivation et une habitude à se former tout au long de la vie. Aucune opposition ne s'est manifestée sur ces leviers.



L19

Une incitation à la formation dès le diplôme (avec financement supplémentaire)

- Un crédit de 5000 euros pour chaque diplômé(e) de l'enseignement agricole jusqu'à Bac+2 pour accéder à une qualification d'un niveau supérieur grâce à la formation à distance et au stage
- Un capital de 20 000 € donnée à chaque nouvel entrant dans le secteur pour se former et se faire remplacer pendant huit ans



L20

Le renforcement des moyens de remplacement agricole

- Rapprochement des services de remplacement et des établissements de formation : mise en place d'un système combinant formation continuée et expériences multiples de remplacement
- Trouver des moyens financiers et fiscaux pour augmenter le nombre de remplaçants, notamment par une incitation sur leur rémunération



L21

Une information sur l'existant

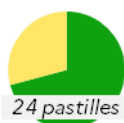
- Un site d'information national recensant l'ensemble des évolutions techniques existant ou en cours de tests, avec évaluation scientifique et renvoi vers des formations permettant de les mettre en œuvre dans son exploitation



L22

Un statut d'actif (chef d'exploitation, salarié, actif en reconversion) en formation

- La possibilité pour des actifs de se former par des expériences auprès de plusieurs entreprises agricoles labellisées (FEST)



L23

Un accompagnement sur mesure des demandeurs

- Des Points d'Accueil Orientation sur les territoires et dans les métropoles pour accompagner chaque demandeur de formation, avec une gouvernance partagée
- Des plateformes régionales d'information sur les formations à disposition
- Un accompagnement pour favoriser le logement des actifs agricoles



L24

Une incitation à l'exemplarité managériale pour les entrepreneurs du vivant

- Une incitation pour les entreprises à la formation de leurs salariés (label...)



L35

Réintroduire l'accès aux fonds mutualisés au niveau des OPCO pour les entreprises de 50 à 299 salariés

La possibilité de remplacer des salariés ou de se faire remplacer dans de bonnes conditions est essentielle tant pour la formation tout au long de la vie des actifs que pour la soutenabilité sociale des métiers de l'agriculture. Il est important d'accroître l'attractivité du service de remplacement qui, par nature, peut constituer un tremplin pour des actifs en reconversion ou des jeunes diplômés avec suffisamment d'autonomie et en démarche d'acquisition de nouvelles expériences.

Il est fondamental de poursuivre cette réflexion à la fois aux niveaux des pouvoirs publics et des acteurs professionnels pour améliorer plus généralement la disponibilité de la main d'œuvre (saliariat, remplacement, intérim) qui est un écoulement direct qui empêche la formation continue des actifs et qui joue indirectement contre l'attractivité des métiers de l'agriculture.

Ce point fait le lien avec le levier 22 qui propose le statut d'actif en formation. Au-delà de la formation « académique », qu'elle soit en salle ou à distance, la complexité du travail agricole place la situation de travail comme une solution crédible de formation. Il est important de promouvoir et de faciliter la mise en place des dispositifs comme la FEST et de faciliter la VAE pour reconnaître les compétences acquises.

La typologie de l'emploi agricole change et le salariat prend de plus en plus d'essor. Sans juger de l'opportunité de l'accroissement des structures, il apparaît que la compétence managériale des chefs d'exploitation joue un rôle prépondérant dans l'attractivité des métiers. L'accroissement de leurs compétences sur ce point est une demande récurrente et va avec la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie de leurs salariés. Une incitation des structures à former leurs salariés serait également un levier d'attractivité pour les emplois.

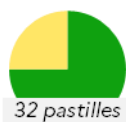
Enfin un point d'attention doit être porté sur la simplicité de l'accès à l'information quant aux évolutions techniques, aux projets exemplaires et aux parcours de formation pour accroître ses compétences ou se reconvertir (leviers 21 et 23). Quelles que soient les solutions retenues, il nous apparaît que la gouvernance d'un guichet centralisé aurait de nombreux avantages et devrait garantir une information sur toutes les agricultures, sur l'offre de service de tous ses acteurs et être accessible à tous les publics. Il sera important à cette fin d'aller à la rencontre des publics non agricoles, notamment dans les métropoles qui regroupent d'importants viviers d'actifs potentiels et concentrent une importante diversité. Assurez la visibilité des activités de l'agriculture et de l'alimentation au cœur de ces bassins de population, promouvoir les pratiques en périphérie urbaine et accompagner les citadins qui souhaitent s'engager dans ces activités est un investissement intéressant et complémentaire des actions que nous proposons au niveau de classes primaires et de collège.

Concernant la formation continue, après avoir longuement échangé sur ce point avec les participants, nous préconisons de fortes incitations à sa réalisation sans aller jusqu'à l'obligation. Cette mesure, pour être réellement efficace, implique une adhésion aux principes du changement qui doit nécessairement passer par un engagement personnel pour réussir l'étape de la transition.

Enfin, nous avons également émis quelques propositions de leviers, ci-après, qui étaient transversaux aux deux programmes. Nous pensons notamment qu'il pourrait être intéressant de changer le nom de l'enseignement agricole (levier 25).

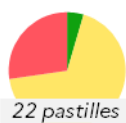
Sur l'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle pour le conseil en formation continue (levier 26), les expérimentations réalisées doivent être évaluées à la lumière des évolutions technologiques. L'objectif est d'accompagner la réflexion des individus et d'affiner leur projet avant de les conduire auprès des opérateurs en charge de l'accompagnement, de l'installation et de la formation.

Nous insistons pour finir sur la nécessité de mobiliser fortement les villes (levier 27) et donc à accentuer tout ce qui permettra d'informer en ville sur le monde de l'agriculture et de l'alimentation, ses métiers et les parcours de formation pour y réussir.



L25

Changer l'appellation de l'enseignement agricole pour lui donner une image plus globale et conforme avec le projet sociétal recherché, par exemple : l'Enseignement du Vivant, de l'agriculture et de l'alimentation (EVA)



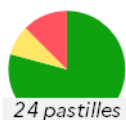
L26

Proposer un outil d'IA pour le conseil en formation continue des actifs et des reconversions. Analyser les expériences réalisées.



L27

Une grande campagne pour inciter à la reconversion des actifs et des urbains vers l'agriculture en proposant une bourse spécifique de formation contre des années de travail (salarial ou création d'entreprise dans le secteur)



L39

Proposer un volontariat agricole ou un service civique agricole

» Quelques actions nécessaires pour activer les leviers

Les co-présidents, à l'issue de la concertation préconisent de se rapprocher des acteurs suivants pour passer des conventions aptes à organiser le cadre des deux programmes :

- Ministère de l'Éducation nationale et Régions de France :
 - o Intégrer la découverte des métiers et formations de l'agriculture à toutes les démarches d'information et d'orientation
 - o Veiller à la façon dont cette intégration maille correctement le territoire, notamment les bassins où il n'y a pas de lycée agricole
 - o Pour ce faire, s'assurer que le niveau du département est bien sensibilisé au sujet en menant une action auprès des inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et de leurs inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN IO), inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
 - o Ouvrir des formations de niveau L3
 - o Engager une réflexion sur l'accès post bacs aux grandes écoles du secteur
 - o Mettre en place la formation continuée post diplôme de niveau 4 et permettre par micro-certifications l'atteinte d'un niveau de diplôme supérieur
- France Travail :
 - o Adapter certains dispositifs de retour à l'emploi au monde de l'agriculture
 - o Utiliser les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience

D'autre part, bien que nous ne l'ayons pas fait dans le cadre de la concertation, il nous semblerait intéressant pour chiffrer les mesures de se fixer des objectifs quantitatifs clairs de façon à pouvoir en mesurer l'atteinte et à jouer plus ou moins sur tel ou tel levier en fonction de cet impact.

Par exemple, si nous voulons diplômé 50 000 étudiants de plus par an, il faut d'abord mesurer le taux de perte actuel entre le nombre d'entrants en formation supérieure et le nombre en sortant diplômés, puis mesurer le taux de perte entre le nombre de diplômés et le nombre de ceux qui travaillent dans le secteur, puis agir à la fois sur le nombre d'entrants dans les formations existantes et dans les nouvelles formations proposées et sur les facteurs menant à la perte d'étudiants avant et après le diplôme.

De la même façon, en fixant une cible d'augmentation d'entrants en lycée agricole, on pourrait décliner cette cible par région puis par académie d'origine des collégiens et se fixer ainsi des horizons clairs pour l'ensemble des acteurs. Cela permettrait d'ailleurs d'engager un travail commun à l'échelle des bassins avec des objectifs clairement présentés et discutés, ce qui facilitera le travail en commun, notamment avec les chefs d'établissements de l'éducation nationale.

La diversité des acteurs et la rencontre avec des jeunes a conduit à une grande richesse d'échanges et de propositions, encouragés par la qualité de l'écoute et le respect des points de vue. Des temps collectifs similaires pourraient être organisés régulièrement pour des points d'étapes et de perspectives dans le cadre de la future loi d'orientation et d'avenir agricoles.

» Liste des annexes

- A1 – Diaporama la synthèse des propositions du GT n°1
- A2 – Liste des participants au groupe de travail n°1
- A3 – Liste des structures ayant transmis une contribution
- A4 – Support de présentation de la réunion du 25 janvier 2023
- A5 – Support de présentation de la réunion du 10 février 2023
- A6 – Framapads des ateliers du 10 février 2023
- A7 – Support de présentation de la réunion du 13 avril 2023
- A8 – Support de présentation de la réunion du 4 mai 2023
- A9 – Support de présentation de la réunion du 24 mai 2023
- A10 – Synthèse des contributions sur Orientation et attractivité
- A11 – Synthèse des contributions sur Contenu des formations
- A12 – Propositions de lycéens, étudiants et récents installés
- A13 – Votes sur les leviers le 24 mai 2023